

L'installation d'Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE), une activité en plein essor pour les professionnels électriciens

Devenez un installateur reconnu sur le marché de la recharge des véhicules électriques, avec la qualification IRVE proposée par Qualifelec, pour votre entreprise.

Le certificat de qualification IRVE : une obligation réglementaire pour concevoir, installer et maintenir des IRVE d'une puissance supérieure à 3,7 kW.

Un parcours simple pour se lancer

1. Formez un technicien au minimum en IRVE (actuellement 3 niveaux de formations IRVE)

Au préalable, assurez-vous que le technicien qui sera formé pour répondre aux prérequis de formation initiale et d'expérience professionnelle suivant :

- **Formation initiale en lien avec l'activité** : copie des diplômes (si le référent technique est autodidacte, fournir un CV démontrant une expérience d'au moins 5 ans dans l'activité).
- **Habilitation** : titre d'habilitation pour les salariés ou justificatif de la connaissance du risque électrique pour les chefs d'entreprise et indépendants.

2. Demandez un dossier de qualification probatoire en IRVE pour votre entreprise (frais de dossier d'une valeur de 112 € HT offerts)

Lien vers formulaire en ligne :

https://forms.qualifelec.info/5aaf7974b85b5350ef1cf7ee/7eWhMedoS5eOYkCYhxF8Q/Wy16aUMsQkGcOwyaDr_VIQ/form.html

Faites votre choix en fonction du niveau de formation suivi (cumul possible) :

Formation de niveau 1 : Qualification Probatoire IRVE1 (PIRVE1)

Formation de niveau 2 : Qualification Probatoire IRVE2 (PIRVE2)

Formation de niveau 3 : Qualification Probatoire IRVE3 (PIRVE3)

Formation Maintenance des IRVE MA1 : Qualification Probatoire IRVEMA1 (PIRVEMA1)

Formation Etudes de conception des IRVE : Qualification Probatoire IRVET (PIRVET)

3. Complétez et renvoyez votre dossier

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier, regardez les tutos vidéos proposés par Qualifelec : <https://pros.qualifelec.fr/page/tutos-videos-remplir-son-dossier>

Votre dossier sera instruit puis présenté en comité de qualification. Si votre demande est acceptée par le comité de qualification, vous recevrez une facture de frais de qualification à régler.

4. Recevez votre certificat de qualification et commencez à installer des bornes

Vous êtes désormais autorisé à installer des bornes et des infrastructures de recharge de véhicules électriques.

Avantages

- Vous pouvez demander la labellisation de votre offre auprès du programme Advenir.
- Vos clients sont également éligibles aux crédits d'impôts spécifiques.
- Bénéficiez d'un référencement unique sur le site internet de Qualifelec, www.qualifelec.fr, grâce à son moteur de recherche et sa cartographie interactive des entreprises qualifiées IRVE.
- Rejoignez une communauté de 4.500 entreprises qualifiées IRVE, engagées dans le développement de l'électro-mobilité.